

COMMENTAIRES PERSONNELS SUR LA MÉMOIRE DE TRADUCTION (PRISM) ETLE SYSTÈME DE PONDÉRATIONLA MÉMOIRE DE TRADUCTION

- A) Les mémoires de traduction sont conçues pour être utilisées à petite échelle. Il s'agit d'un outil d'aide à la traduction, destiné à faciliter le travail des traducteurs, qui, en constituant leur propre mémoire de traduction à partir des textes qu'eux-mêmes traduisent pour leurs propres clients, bénéficient d'un système qui leur facilite la tâche et améliore leur travail (uniformisation de la terminologie, passages déjà traduits qu'il suffit de recopier, etc.). Comme ce sont les traducteurs eux-mêmes qui alimentent en textes leur mémoire de traduction, ils en contrôlent également la qualité. On pourrait dire aussi que pour un petit cabinet de traduction, qui compte quelques clients et quelques traducteurs, une mémoire de traduction peut également être un outil de travail utile car elle lui permet de produire des traductions nettement plus uniformes.
- B) La clé, pour toute mémoire de traduction, c'est le contrôle de la qualité des textes qui y sont intégrés. À partir du moment où on y introduit des erreurs, étant donné que le système est incapable de s'en rendre compte et ne fait que relever les passages qu'il considère comme équivalents, il y a un sérieux risque de répétition d'erreurs. Il faut donc s'assurer au départ que les traductions sont bonnes et, en cours de route, procéder au fur et à mesure à des contrôles pour supprimer les erreurs et éliminer les bogues propres au système (voir le point F).
- C) La mémoire de traduction qu'emploie le Bureau de la traduction est toutefois appliquée à très grande échelle. Tous les textes (et ils représentent chaque année par loin d'une centaine de millions de mots) semblent y être intégrés systématiquement et, à voir les très nombreuses erreurs que l'on relève, aucun contrôle n'est exercé sur la qualité des documents, ni au moment de leur inclusion, ni plus tard. Pire, les textes que fait traduire à l'externe le Bureau de la traduction ne sont pas tous revus par ses réviseurs : certains sont envoyés directement à un service appelé Correction d'épreuves, qui ne fait que vérifier si la présentation des documents traduits correspond à celle des documents initiaux (nombre de paragraphes, présentation générale, format, etc.). J'ignore si ces textes sont incorporés à la mémoire de traduction, mais si c'est le cas, ils ne font qu'aggraver encore plus le risque d'erreurs.
- D) Les mémoires de traduction sont conçues pour être utilisées par une personne qui travaille à l'écran. D'un point de vue technique, la personne, travaillant en mode « écran partagé », voit le texte qu'elle a à traduire sur son écran d'ordinateur et, en même temps, les équivalences que propose la mémoire de traduction et elle peut ainsi prélever des passages déjà traduits et les intégrer à son texte en faisant du copier-coller. Mais les traducteurs ne travaillent pas tous de cette façon. Il est bien connu que les traducteurs les meilleurs et les plus productifs travaillent au dictaphone. Ils dictent la totalité de leurs textes et envoient leurs fichiers de dictée chez des copistes, qui les retranscrivent à l'écran avant de les renvoyer aux traducteurs. Ceux-ci se servent

ensuite de cette copie pour retravailler et réviser leurs textes avant de les transmettre à leur client. Le rythme de production de ces traducteurs est souvent le double ou le triple de ceux qui traduisent directement à l'écran. Les mémoires de traduction ne sont pas conçues en fonction de ce genre de travail, et elles ne font que ralentir le rythme de production parce que le traducteur est obligé de garder un œil sur les suggestions de la mémoire de traduction et de vérifier en même temps si elles font son affaire ou non. Si, pour le traducteur individuel qui travaille à l'écran en tapant ses textes sur son clavier, la mémoire de traduction peut être un outil pratique, pour ceux qui travaillent au dictaphone, la mémoire de traduction n'est rien de plus qu'un obstacle, et plus encore si elle comporte des erreurs. Elle est de peu d'utilité.

- E) La mémoire de traduction est, selon moi, une « techno tape-à-l'œil », impressionnante aux yeux des profanes, mais peu efficace et de faible qualité aux yeux des professionnels. Malheureusement, elle semble être tombée dans l'œil des gestionnaires du Bureau de la traduction, principalement à cause des économies qu'elle leur permet de réaliser, au dépens des traducteurs, et non de son efficacité<sup>1</sup>.
- F) Outre les erreurs de traduction qu'elle ne relève pas, la mémoire de traduction a ses propres vices de fonctionnement, donc des bogues internes. Non seulement les passages qu'elle propose comme traduction sont parfois erronés, mais il lui arrive souvent de proposer des passages qui n'ont rien à voir du tout avec le passage original et qui sont carrément farfelus. Les opérations de recherche d'équivalences ne fonctionnent pas parfaitement. Résultat, la pondération qu'effectue la mémoire de traduction est faussée parce qu'il lui arrive de considérer comme équivalents des passages qui ne le sont pas du tout, des passages que le traducteur se retrouve à devoir retraduire au complet. On peut donc dire que la mémoire de traduction intègre elle-même des erreurs dans le processus.

#### LE SYSTÈME DE PONDÉRATION

- A) Le système de pondération, c'est ce qui permet au Bureau de la traduction de retrancher des passages à traduire dans ses textes à la suite de ce que la mémoire de traduction a relevé comme des équivalences et, par conséquent, de réduire le nombre de mots à traduire qu'il paye à ses traducteurs externes. Mais, curieusement, le Bureau de la traduction ne l'applique pas partout. Certains secteurs, comme les Traductions parlementaires, en sont exemptés – j'ignore pourquoi – et cela crée une forme de discrimination par rapport aux traducteurs des autres secteurs qui, eux, voient leurs textes amputés d'un certain pourcentage de mots et donc d'un certain pourcentage de rémunération.
- B) Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) administre les contrats de traduction du Bureau de la traduction dans le cadre du régime des arrangements en matière d'approvisionnement (AMA). Toutefois, il administre aussi d'autres contrats de traduction qui ne relèvent pas du Bureau de la traduction. Ces contrats hors-BT, lancés

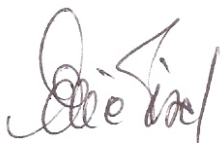
---

<sup>1</sup> Une technologie équivalente serait celle du petit robot-aspirateur. En le voyant travailler, tous les profanes s'enthousiasment et se disent : « Wow, c'est efficace, j'en veux un! ». Mais le petit robot ne ramasse pas tout, il ne passe pas partout et il finit par se dérégler. Ma tante Germaine, avec son vieil aspirateur central, est nettement plus efficace et son travail est nettement meilleur.

par exemple pour un ministère particulier, sont administrés non pas dans le cadre du régime des AMA mais dans celui d'un régime appelé « offres à commandes ». Mais ces contrats hors-BT ne sont pas soumis aux exigences du régime des AMA en matière de mémoire de traduction et de système de pondération qu'applique le Bureau de la traduction. Pourquoi y a-t-il une différence entre les deux régimes, tous deux administrés par SPAC? Les entrepreneurs qui décrochent un contrat dans le cadre d'une offre à commandes sont nettement favorisés par rapport aux autres qui sont soumis au système de pondération parce que leurs textes sont comptés à 100 % et qu'ils sont donc rémunérés à 100 %. À quantité égale et à tarif égal, ces entrepreneurs gagnent de 20 % à 30 % de plus que ceux du Bureau de la traduction.

Pour résumer, je crois qu'il y a tout lieu d'abolir le système de pondération, et ce pour les raisons suivantes :

- La mémoire de traduction est loin d'être aussi efficace que le Bureau de la traduction semble le penser.
- Le Bureau de la traduction s'en sert comme moyen de réaliser des économies sur le dos des traducteurs.
- Le Bureau de la traduction ne fait aucun contrôle de la qualité de la mémoire de traduction, et un tel travail exigerait que l'on mette sur pied une équipe qui serait affectée à temps plein à cette tâche.
- Une partie des travaux que le Bureau de la traduction fait traduire à l'externe n'est pas révisée et est probablement intégrée sans contrôle aucun dans la mémoire de traduction. On pourrait dire qu'à la longue, la qualité de la mémoire de traduction ne fera que se détériorer et empirer.
- La mémoire de traduction n'est conçue que pour un travail à petite échelle (un traducteur devant son écran de travail) et n'est pas adaptée à ceux qui travaillent au dictaphone parce que les techniques de travail ne sont pas les mêmes.
- La mémoire de traduction est un concordancier bilingue. Des concordanciers il en existe d'autres, certains gratuits (Linguee, TradooIT, etc.), d'autres plus spécialisés et payants (comme TransSearch, disponible sur abonnement au prix d'environ 130 \$ par année). La mémoire de traduction du Bureau de la traduction m'est imposée par contrat et son « abonnement » me coûte environ 45 000 \$ par année.



Éric Fisch  
Traductions Quattro  
9069-3946 Québec Inc.